

Appel à candidature pour l'installation temporaire d'un Food truck sur le quai Libération

date limite de candidature : lundi 7 mai 2018 avant 17h

Le Food Truck est un concept proposant un service de restauration mobile thématique, installé dans un lieu déterminé et proposant une cuisine contemporaine qualitative et attractive. Il est soumis aux mêmes règles sanitaires que tout autre activité de restauration, ainsi qu'aux règles d'occupation du domaine public.

La Commune de Tonnay-Charente a lancé en 2017 une démarche de redynamisation de ses quais dans le but d'augmenter leur attractivité, d'attirer des publics variés (touristes, cyclotouristes, salariés, habitants de tous âges...) et de diversifier les usages (promenade, contemplation, jeux...).

Cette démarche de redynamisation des bords de Charente s'appuie sur la mise en place d'actions concrètes, notamment le développement de l'aire communale de camping-car (ouverture prévue en mai 2018), le lancement d'un appel d'offre (date de fin : 29 juin 2018) pour un lieu d'accueil multiservices sur le quai Libération, le développement d'évènements et manifestations sur le site en particulier Tonnay-fête sa Charente les 14 et 15 juillet 2018...

Cette redynamisation s'effectue plus largement dans le cadre de l'Opération Grand Site « Estuaire de la Charente et arsenal de Rochefort », qui contribue à l'attractivité et à la lisibilité de la commune. Enfin, les quais constituent une partie de deux itinéraires cyclables de grande envergure : la Charente à Vélo, et la Vélodyssée (itinéraire européen).

La Commune de Tonnay-Charente, soucieuse de redynamiser ses quais, et au-delà de renforcer l'attractivité de son centre-ville, entend donc offrir à ses habitants et à de nouveaux publics captifs, la possibilité d'avoir une offre de restauration dans un lieu de grande qualité (cf. annexe 1).

Il s'agit de leur proposer une offre de restauration qualitative et originale, accessible le midi voire certains soirs de la semaine.

A. OBJET

Le présent document a pour objectif la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public du 1^{er} juin 2018 au 30 septembre 2018 sur le quai Libération (annexe 2 – plan de situation du foodtruck).

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

PRINCIPES GENERAUX

Il est rappelé que la mise à disposition d'espace public possède obligatoirement un caractère temporaire, précaire et révocable : elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, sans préavis, ni indemnité, notamment pour faciliter l'exécution de travaux ou le déroulement d'une manifestation.

La convention sera accordée *intuitu personae* avec le candidat retenu pour l'installation exclusive de son véhicule et d'autres objets prévus par le présent appel à candidature (mobilier et accessoires complémentaires), à l'exclusion de tout autre élément ou structure destiné à la vente ou à la consommation.

INFORMATIONS TECHNIQUES

- Electricité et eau :

Le candidat retenu pourra s'il le souhaite, se raccorder sur le réseau électrique, sur un coffret situé quai Libération et propriété de la Commune de Tonnay-Charente.

L'utilisation de l'électricité communale fera dans ce cas l'objet d'une facturation de la part de la Commune ; cette facturation variera en fonction de la puissance demandée et de la consommation nécessaire. Elle s'additionnera avec le paiement de la redevance d'occupation.

Les groupes électrogènes sont interdits.

L'emplacement proposé n'est pas équipé en eau. Le candidat devra être autonome dans ce domaine pour l'exercice de son activité.

- Hygiène et gestion des déchets :

La Commune de Tonnay-Charente exige du gestionnaire du Foodtruck une hygiène irréprochable. Le candidat devra fournir une attestation de mise aux normes de leur activité ou le dernier contrôle en date.

Le Foodtrucks devra assurer la collecte de ses déchets de fonctionnement. Les ordures seront à déposer au point de collecte se situant à proximité, selon les jours de ramassage. Aucun carton, sac ou autre élément de stockage ne sera entreposé à l'extérieur du camion. L'emplacement devra être laissé propre et sans détritrus à l'issue de chaque jour d'activité.

- Mobilier :

Les tables, chaises, manges-debout seront autorisés dans un rayon de 5 m autour du foodtruck.

Le mobilier installé devra respecter la charte relative à l'occupation du domaine public communal, le quai Libération étant situé dans le périmètre du pont suspendu classé monument historique.

La pose de panneaux publicitaires ou d'appendices dépassant l'emplacement délimité est interdite.

- Vente :

La Commune de Tonnay-Charente souhaite que le candidat retenu soit en mesure d'offrir aux clients au moins deux moyens de paiement au choix : carte bleue, espèces, chèque, chèque restaurant...

L'ensemble des conditions d'occupations sera précisé dans la convention d'occupation qui sera signée entre la Commune de Tonnay-Charente et le candidat retenu.

C. MODALITES CONTRACTUELLES ET TARIFAIRES

L'occupation de l'emplacement fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018.

Le montant de la redevance sera de 15 euros par jour d'occupation pour un seul véhicule (y compris mobiliers et accessoires complémentaires).

La présence sur l'emplacement dédié devra respecter les horaires suivants : 11h - 23h.

D. LES MODALITES DE LA CANDIDATURE :

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Il comprendra obligatoirement

- Le présent cahier des charges signé et paraphé ;
- Une note de présentation du projet de Food Truck proposé, comprenant : nom du concept, description de la cuisine proposée, menu détaillé, gamme de prix, origine des produits, originalité du concept, identité visuelle/esthétique, photographies, expériences, document de communication (flyer, plaquette), une proposition de planning (jours envisagés de présence) sur la période d'occupation, ainsi que tout élément supplémentaire que le candidat jugera utile pour caractériser son projet ;
- Un justificatif du statut juridique : KBIS pour une entreprise, statuts de l'association et certificat de dépôt en préfecture pour une association, documents justifiant de l'agrément « Entreprise sociale et solidaire » si nécessaire ;
- le CV du chef cuisinier et du / des employé(s) du Food truck
- la copie du permis d'exploitation
- la copie de la pièce d'identité de la personne physique demandant l'emplacement ;
- la copie de la déclaration d'activité auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) pour les établissements manipulant des denrées animales ou d'origine animale ;
- la copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée ;
- les attestations de formation en hygiène alimentaire et de mise aux normes d'hygiène et/ou un justificatif du dernier contrôle en date.

LES MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER

Les dossiers de candidatures seront :

- déposé en Mairie (dépôt à l'accueil contre récépissé),
- ou envoyé par courrier (cachet de la poste faisant foi),
- ou envoyé par format numérique

Ces dossiers seront transmis **obligatoirement avant le lundi 7 mai 2018 à 17h.**

- Adresse pour l'envoi par courrier postal :

La candidature devra comporter la mention « CANDIDATURE FOODTRUCK » et être envoyée à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
79 rue Alsace-Lorraine
17 430 Tonnay-Charente

- Adresse pour l'envoi en format numérique :

Un seul fichier PDF comprenant l'ensemble des pièces demandées, mentionnant en objet « CANDIDATURE FOODTRUCK » et envoyé à l'adresse mail suivante : dgs@tonnay-charente.fr

Tout dossier incomplet sur la base de la liste ci-dessus ou remis après le délai précisé, ne sera pas examiné.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez envoyer vos questions par mail à l'adresse : mairie@tonnay-charente.fr

LA SELECTION DES CANDIDATS RETENUS :

Les dossiers complets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- capacité à répondre aux besoins exprimés par la Commune de Tonnay-Charente en matière de cuisine (créative, rapide, saine voire partiellement biologique, qualité et traçabilité des produits et prédominance des circuits de proximité...);
- capacité à répondre aux besoins exprimés par la Commune en matière d'insertion dans l'environnement qualitatif du site en raison de la proximité d'un monument historique, du fleuve Charente, de la présence de façades remarquables sur le quai Libération...
- respect et conformité par rapport aux normes et réglementations en matière d'hygiène et sur un plan sanitaire (respect de la chaîne du froid...);
- rapport qualité-prix pour les clients ;
- éco-responsabilité du Food Truck, assurant la gestion autonome de ses déchets, la salubrité de son équipement, dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement. Le recours au recyclage sera un atout.

Le choix du candidat retenu sera réalisé par une commission spéciale composée :

- des membres de la municipalité (Maire + adjoints / conseillers municipaux délégués)
- des membres de la Commission « *Economie – commerces – emploi – tourisme* ».

D'autres personnalités pourront être associées.

La Commune se réserve le droit d'organiser avec un ou plusieurs candidats (dont le dossier est complet) autant de réunion de négociation que nécessaire afin d'approfondir sa connaissance de leur projet.

La Commune de Tonnay-Charente invite vivement les candidats à se rendre sur le site de l'emplacement du foodtruck, afin de préciser leur candidature.

ANNEXE 1 – ENVIRONNEMENT DU SITE / QUAI LIBERATION



ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION DE L'EMPLACEMENT

